

COMMUNAUTE de COMMUNES
du SUD ARTOIS
Budget Principal

DELIBERATION 2017-071 du 27 juin 2017

*du Conseil Communautaire
concernant l'approbation du Compte de Gestion
dressé par Madame ADAMSKI Michèle, Receveur*

L'an deux mil dix sept, le mardi 27 juin à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud Artois s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 19 juin 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité. .

Nombre de membres (2) en exercice : 86

Date de la convocation des Membres : 19 juin 2017.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes P TARD – J LECERF -D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. GOUBET – D. TABARY – M. GORGUET – N. CARON -F DEHON. - MM. B. DE REU – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – R LELEU -P. GORGUET – B. BRONNIART – J C CODEVELLE - J WEEXSTEEN - C. TABARY – J.N. MENAGE – F SELLIER - H COPIN – B DUVERGE – M FLAHAUT – L ANTINORI – J L TAZBARY – J CAPELLE - D BASSEUX – B HIEZ - G. TRANNIN – D. DELEPLACE – M LALISSE. - - J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J P BOUSSEMARD – J. DESCAMPS – C. DAMBRINE – J L CANDAT – L GUISE.

Mme G WATSON, absente et excusée a été suppléée par M M CANNONNE, M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS, M. J WEEXSTEEN, absent et excusé, a été suppléé par à Mme I DEMAY, M. H COPIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. LOCQUET, M J L TABARY, absent et excusé a été suppléé par M F DERUE, M B HIEZ, absent et excusé a été suppléé par M Ch DESCAMPS, M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET, M. M LALISSE, absent et excusé a été suppléé par Mme Ch LECTEZ, M. J VASSEUR, absent et excusé a été suppléé par Mr J Y HARMEGNIES, M. J P BOUSSEMARD, absent et excusé a été suppléé par Mr E DUFLOS, Mme P TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A M BARBIER - M. R LELEU, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Ph LEFORT, M.F SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G DUE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le Conseil Communautaire

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2016 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à Recouvrer et l'état des Restes à Payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3°/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

* déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait, délibéré, publié, affiché, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié et rendu exécutoire
Le 27 juin 2017.

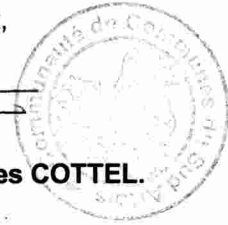
Le Président,

Jean Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean Jacques COTTEL.



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

18 JUIL. 2017

ARRIVÉE